



Le 04/12/06

Lancement de l'inscription au Marché Libre d'Auplata

Une réduction de 10 %⁽¹⁾ pour les actionnaires individuels

1^{ère} mine d'or éligible au PEA

ou

à la réduction d'impôt dite « Madelin » de 25 %

Auplata, société d'exploitation minière d'or primaire basée en Guyane Française, annonce avoir reçu le visa n° 06-456 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 1^{er} décembre 2006 sur le prospectus présentant les modalités de son introduction en bourse et peut ainsi procéder au lancement de son inscription sur le Marché Libre d'Euronext Paris.

Auplata mène une stratégie industrielle et financière novatrice de mise en valeur des ressources aurifères guyanaises avec une forte implication des acteurs locaux, dans le but de fédérer les différents sites d'exploitation d'or en Guyane Française. Auplata exploite à ce jour deux mines d'or, Dieu Merci, acquise en février 2006, et Yaou, dont l'exploitation a débuté en octobre 2006.

Auplata a enregistré une progression rapide de sa production d'or qui s'est élevée à 156 kg au premier semestre 2006, uniquement sur la mine de Dieu Merci. Auplata a ainsi réalisé un chiffre d'affaires semestriel de 2,2 M€, à comparer à 2,8 M€ pour l'ensemble de l'exercice 2005. Au troisième trimestre, la production d'or, toujours concentrée sur Dieu Merci, a atteint 144 kg. Au quatrième trimestre, Auplata bénéficiera également du démarrage de la mine de Yaou.

Une augmentation de capital de 9,8 M€⁽²⁾, avec appel public à l'épargne

L'inscription des actions Auplata au Marché Libre interviendra intégralement sous la forme d'une augmentation de capital pour un montant de 9,8 M€ en milieu de fourchette de prix indicative⁽²⁾.

Auplata souhaite, à travers son inscription au Marché Libre, privilégier les actionnaires individuels en leur offrant une décote de 0,70 € par action par rapport au prix qui sera fixé dans le cadre du Placement Global, soit une réduction de 10 %⁽¹⁾.

Grâce à son inscription sur le Marché Libre d'Euronext Paris, Auplata sera la première société d'exploitation aurifère française cotée à la Bourse de Paris et sera donc la seule mine d'or éligible au PEA (*Plan d'Epargne en Actions*).

Accroître la production d'or et fédérer l'industrie aurifère guyanaise

L'opération d'inscription de la société et l'augmentation de capital qu'elle implique a pour objectif de lui donner davantage de ressources financières afin de poursuivre sa croissance et en particulier pour :

- Financer, de manière prioritaire, l'accroissement des capacités de traitement de minerai sur les différents sites d'exploitation de la société et l'adaptation à d'éventuelles évolutions techniques de traitement ;

(1) une réduction de 9,8 % en milieu de la fourchette de prix indicative dans le cadre du Placement Global

(2) en milieu de la fourchette de prix indicative sur la base de la répartition prévue entre le Placement Global et l'Offre à Prix Ouvert (80 % Placement Global et 20 % Offre à Prix Ouvert) et hors exercice de la clause d'extension

- Financer d'éventuelles opérations de croissance externe par l'augmentation du périmètre de permis miniers.

Le produit de l'émission d'actions nouvelles sera affecté uniquement au financement des investissements opérationnels et éventuellement au financement de certaines opérations de croissance externe.

Cette opération permettra par ailleurs à Auplata de renforcer sa notoriété et sa crédibilité vis-à-vis de ses fournisseurs, de ses partenaires, en France comme à l'étranger, ainsi qu'auprès des autorités nationales et locales.

Une fiscalité avantageuse pour les actionnaires individuels

En participant à l'augmentation de capital d'Auplata, l'actionnaire individuel peut bénéficier :

- soit de l'éligibilité des titres de la société aux avantages fiscaux du PEA,
- soit de l'éligibilité des titres de la société à la réduction d'impôt dite « Madelin ». Cette disposition accorde une réduction d'impôts à hauteur de 25% des sommes apportées à la souscription d'une augmentation de capital d'une PME non cotée sur le marché réglementé, détenue majoritairement par des personnes physiques. Le plafond annuel de versement est de 40 000€ pour un couple, et 20 000€ pour une personne seule. Les titres doivent être conservés au minimum 5 ans et ne pas être détenus à l'intérieur d'un PEA.

Modalités

Nombre de titres offerts : 1 400 000 actions nouvelles provenant d'une augmentation de capital
 Clause d'extension : 210 000 actions nouvelles au maximum

Procédure indicative⁽³⁾

- Placement Global : 80 % des actions offertes, soit un maximum de 1 120 000 à 1 288 000 actions nouvelles, en fonction ou non de l'exercice de la clause d'extension
- Offre à Prix Ouvert : 20 % des actions offertes, soit un minimum de 280 000 à 322 000 actions nouvelles, en fonction ou non de l'exercice de la clause d'extension

Fourchette de prix indicative

- 6,70 € à 7,60 € par action dans le cadre du Placement Global
- 6,00 € à 6,90 € par action dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, soit une décote de 0,70 € par action par rapport au prix qui sera fixé dans le cadre du Placement Global

Calendrier indicatif de l'opération

1^{er} décembre 2006	Visa n°06-456 de l'Autorité des Marchés Financiers sur le prospectus
5 décembre 2006	Ouverture du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert
14 décembre 2006	Clôture de l'Offre à Prix Ouvert
	Clôture du Placement Global
15 décembre 2006	Fixation du prix
	Première cotation
20 décembre 2006	Règlement - Livraison des actions
21 décembre 2006	Début des négociations sur le Marché Libre d'Euronext Paris

Informations complémentaires

- Code ISIN : FR0010397760
- Code mnémonique : MLAUP

Garantie de bonne fin

L'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. En conséquence, les négociations sur le Marché Libre d'Euronext Paris des actions nouvelles interviendront

(3) les nombres définitifs d'actions affectées à l'Offre à Prix Ouvert d'une part et au Placement Global d'autre part seront arrêtés dans le respect des principes édictés par l'article 321-115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et restent susceptibles d'ajustement en fonction de la demande.

postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire des fonds, c'est-à-dire après la date de règlement - livraison.

Intermédiaires financiers

- Prestataire de Services d'Investissement : Euroland Finance
- Banque introductrice : Banque d'Orsay

Des exemplaires du prospectus ayant reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa n° 06-456 en date du 1er décembre 2006 sont disponibles auprès d'AuPlata, et auprès des établissements habilités à recevoir les souscriptions. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet d'AuPlata (www.auplata.fr) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Une notice a été publiée au Bulletin des Annonces Légales le 6 décembre 2006.

Tout investissement en actions comporte des risques. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

- ✓ Les risques liés à l'opération d'inscription en bourse, décrits au chapitre 2 de la deuxième partie du présent document :
 - Le risque lié à l'absence de cotation préalable.
 - La possibilité de limiter l'émission à 75 % pourrait avoir des conséquences sur la future liquidité des titres. Si le seuil des 75 % n'étaient pas atteint, les ordres deviendraient caducs et l'opération serait annulée.
 - L'absence de garantie de bonne fin.
 - L'inscription des titres sur un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes.
- ✓ Les risques liés à l'activité de AUPLATA et à son organisation, décrits au chapitre 4 de la première partie du présent document, c'est-à-dire les risques liés à :
 - Les risques liés à l'évolution des cours mondiaux de l'or.
 - Les risques liés à la reprise récente de sites miniers.
 - Les risques liés aux contraintes opérationnelles et réglementaires (droits miniers et environnement) propres aux activités de la Société, à savoir l'exploitation de mines aurifères (en particulier les risques liés aux conditions d'exploitation, à l'éventuelle mise en place de techniques de cyanuration, à l'obtention de titres miniers, à l'environnement).
 - Les risques liés aux incertitudes relatives aux ressources présentes dans les mines actuellement en cours d'exploitation par la Société.
 - Les risques liés au droit de retour accordé à Golden Star.
 - Les risques liés à l'absence de distribution de dividendes.

Ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par AUPLATA, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société, ou le cours de ses actions.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions AUPLATA dans un quelconque pays. Les actions AUPLATA n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act de 1933 ») et ne peuvent être offertes aux Etats-Unis qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un enregistrement auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission ou de bénéficier d'une exemption d'enregistrement. AUPLATA n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement des actions AUPLATA au titre du Securities Act de 1933, ou de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis. Les actions ne sont disponibles et ne pourront être offertes ou émises qu'aux personnes habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat des actions existantes ou de la souscription des actions nouvelles ne pourra être réalisé qu'avec des personnes habilitées. Aucune autre personne ne doit s'en remettre à ce communiqué. La diffusion du présent communiqué ou de tout autre document lié à l'offre doit être réalisée dans le respect des règles précitées.

La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable. Ce communiqué ne doit pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur le site www.auplata.fr

Recevez gratuitement toute l'information financière par e-mail d'AuPlata en vous inscrivant sur : www.kaparcapfinance.com

Contacts :

Euroland Finance

Julia Temin	Relations investisseurs	01 44 70 20 84
Eric Lewin	Relations investisseurs	01 44 70 20 91

Kaparca Finance

Nadège Morlais	Relations presse	01 72 74 82 24
----------------	------------------	----------------